Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 40 (1911)

Heft: 8

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Les inspecteurs scolaires des divers arrondissements du canton ont choisi cette année Granges pour leur réunion annuelle. Celle-ci a eu lieu jeudi 30 mars et les nombreux participants qui y ont assisté ont remporté un excellent souvenir de la journée. Les inspecteurs, accompagnés de M. Barbey, chef de service au Département de l'Instruction publique, et de M. le préfet de la Veveyse, T. Oberson, dont on connaît les hautes compétences pédagogiques et le dévouement qu'il ne ménage pas pour l'éducation de l'enfance, ont été très satisfaits de leur visite. La partie officielle terminée, le Conseil communal de Granges a offert à ses hôtes un banquet très bien servi. Un télégramme de sympathie a été adressé à M. Crausaz qui fut durant vingt-neuf ans le dévoué inspecteur de la Glâne et qui vient de résigner ses fonctions.

— Le 28 mars a eu lieu l'examen de clôture des cours d'hiver et de l'école de laiterie de l'Institut agricole de Pérolles. De nombreux hôtes, prêtres, magistrats, parents d'élèves y assistaient. Tous ont constaté avec plaisir le développement réjouissant de notre établissement d'instruction agricole et l'excellence de l'enseignement de ses professeurs. Vingt-cinq élèves ont obtenu des prix, vingt et un dans la section d'agriculture et quatre dans celle de laiterie. André Ding, de Nuvilly, et Alphonse Tinguely, d'Ependes, ont obtenu leur diplôme de fin d'apprentissage.

Suisse romande. — Le Conseil fédéral a désigné comme experts pédagogiques et gymnastiques pour 1911 : 1re division (y compris le Valais) : Genève et le Haut-Valais : M. Eperon, professeur à Cossonay ; Vaud : M. Marius Stœssel, professeur à Genève ; Vaud et Bas-Valais : M. Merz, inspecteur d'école à Meyrier.

2e division : Fribourg : M. Jomini, professeur à Nyon ; Neuchâtel : M. Renk, professeur à Porrentruy ; Berne-Jura : M. Mégroz, inspecteur scolaire à Lausanne.

Expert pédagogique en chef : M. le professeur F.-Ch. Scherf, à Neuchâtel. Experts de gymnastique : 1re division : MM. Adolphe Michel, à Lausanne ; C. Diday, à Nyon ; Ch. Bornand, à Genève ; Jules Bitterlin, Lucens ; Jules Bohler, Sion ; Jaq. Bohy, Nyon ; O. Duruz, Lausanno ; Ernest Hartmann, Lausanne ; Louis Jacod, Genève ; Gustave Reisser, Lausanne.

A la 2e division, fonctionnera comme expert M. Alphonse Huguenin, professeur de gymnastique à Yverdon.

Vaud. — Le Conseil d'Etat vaudois soumet au Grand Conseil un projet de loi dont voici l'article premier : « Il est créé dans les centres urbains et les localités où le besoin s'en fait sentir, des classes spéciales pour les enfants d'arriération (?) mentale qui, tout en étant susceptibles de développement, sont cependant dans l'impossibilité, même temporaire, de suivre avec fruit l'enseignement ordinaire. »

Le projet prévoit en outre que dans les localités de moindre importance l'instruction des enfants arriérés est organisée en dehors des heures de la classe et confiée aux maîtres ordinaires. La demande d'admission à l'enseignement spécial doit être adressée au Département de l'Instruction publique par les parents, à leur défaut, par la commission scolaire. Le Département de l'instruction publique statue sur le préavis d'une commission composée de l'inspecteur de l'enseignement primaire, du maître enseignant et du médecin des écoles ou du médecin délégué dans les communes qui ne sont pas dotées d'un médecin des écoles. Un représentant de la famille est invité à assister à l'examen de l'enfant.

— Le 28 mars a eu lieu à Lausanne dans l'Aula des Écoles normales, la cérémonie annuelle de la distribution des certificats de capacité pour l'enseignement primaire aux élèves des Ecoles normales. Elle a été ouverte par un chœur de jeunes filles, dirigé par M. Ch. Troyon, et une prière de M. le pasteur Daniel Meylan, de Chailly. M. F. Guex, directeur, a donné lecture des élèves qui ont obtenu le brevet pour l'enseignement dans les écoles enfantines et les classes d'ouvrages. Ont obtenu le brevet définitif, vingt-neuf aspirants et trente-deux aspirantes. Le prix Dénéréaz est décerné par moitié à MM. Ch. Benoit et Ch. Bonny; le prix de la Société vaudoise des Beaux-Arts à Mlles Jeanne Hédiguer et Lina Reymond. M. Guex ajoute quelques mots d'encouragement aux nouveaux instituteurs et espère qu'ils seront de bons serviteurs de l'école, utiles au pays. On entend ensuite un double quatuor pour instruments à cordes et piano, sous la direction de M. H. Gerber, puis c'est un chœur des garçons. La cérémonie a été close par la bénédiction.

Berne. — La Société suisse pour l'extension des travaux manuels dans les écoles de garçons organise à Berne, du 9 juillet au 5 août 1911, avec l'appui financier de la Confédération, le XXVIme cours normal suisse de travaux manuels. Le cours comprendra les divisions suivantes : cours élémentaire, cartonnage, travail du bois à l'établi, sculpture, modelage, travail sur métaux, cours pratique de chimie, physique et électricité, cours pour maîtres et maîtresses de classes gardiennes. Le directeur du cours M. Ad. Gloor, Oberlehrer,

Beundenfeldstrasse, Berne, veut bien se charger, à la demande des participants, de leur fournir tous les autres renseignements nécessaires.

Les inscriptions se feront au moyen de formulaires spéciaux, que les intéressés peuvent se procurer auprès de la direction du cours et des départements cantonaux de l'Instruction publique. D'autres exemplaires de ces formulaires seront à la disposition du corps enseignant aux Musées pédagogiques de Fribourg, de Lausanne, de Berne, de Zurich.

— La commission instituée à Saint-Imier pour les cours de vacances pendant l'été 1911 vient de publier son pro, gramme. Placés sous le patronage de la Société d'émulation ces cours ont pour but l'étude de la langue française et dureront six semaines en juillet et août prochain. Ils sont divisés en deux séries, l'une théorique de vingt leçons par semaine et l'autre pratique consacrée à la conversation. Des courses seront organisées dans les environs de Saint-Imier. Le prix du cours est de 40 fr. Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. Eglin, président de la commission spéciale ou à M. Aeschlimann, secrétaire à Saint-Imier.

France. — Le Conseil de l'Université de Paris vient de publier le rapport de M. Gaston Bonnier sur la situation des établissements d'enseignement supérieur à Paris, durant l'année scolaire 1909-1910. A la Faculté de droit, le nombre des étudiants qui s'était élevé précédemment à 8,280 s'est abaissé à 7,871. Cette Faculté a délivré : 345 diplômes de docteur ; 1,075 de licencié ; 1,040 de bachelier ; 97 de capacité. La Faculté de médecine a compté 3,755 étudiants dont 426 femmes. Elle a reçu 483 docteurs. La Faculté des sciences a compté 1,990 étudiants ; l'Ecole de pharmacie 881 étudiants ; la Faculté des lettres, 3,410, soit 353 de plus que l'année précédente. Les étudiants étrangers sont en augmentation : le nombre s'est élevé à 3,565, soit 239 de plus que l'année précédente. Voici maintenant une remarque intéressante. Au dernier concours d'agrégation d'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres), 79 aspirantes se sont présentées, soit une quinzaine de plus que l'année précédente, sur lesquelles 52 pour les lettres et 21 pour l'histoire. Sur ce nombre, 36 ont été déclarées admissibles et 17 reçues, soit 11 pour la section des lettres et 6 pour l'histoire.

Grand dictionnaire Universel du XIXme siècle LAROUSSE usagé, 17 vol. fol. A VENDRE à très bas prix. Ecrire CASE POSTALE 3810. NEUCHATEL. H 3010 N.